



L'ESAD Grenoble Valence est titulaire d'une charte ERASMUS + de la Commission Européenne pour les années 2014 à 2020.

Dans ce cadre, les personnels, enseignants et étudiants peuvent bénéficier de bourses pour des mobilités dans les pays participant au programme.

1 - Les différents types de mobilité

- **Mobilités pour les étudiants**
 - Mobilités SMS : séjours d'études – durée de 3 mois minimum
 - Mobilités SMP : stage – durée de 2 mois minimum
- **Mobilités pour les enseignants et le personnel**
 - STA : mobilité d'enseignement
 - STT : mobilité de formation

NB : Compte-tenu des financements accordés à l'école, seules les mobilités jusqu'à 5 jours peuvent être prises en considération pour les mobilités des enseignants et personnels.

2 - Les critères de sélection pour l'octroi des bourses ERASMUS

Compte-tenu du règlement des études de l'établissement et des financements accordés par l'Union Européenne, les bourses ERASMUS pour les mobilités étudiantes sont réservées aux étudiants de 4^{ème} année (séjours d'études ou stages).

Les demandes de mobilité sont examinées chaque année par la commission mobilité internationale avec les étudiants à la fin de leur 3^{ème} année. Les critères d'évaluation sont :

- l'adaptation à la politique internationale de l'école ;
- la qualité et la nature du projet ;
- l'adéquation entre le projet et la destination du séjour ;
- la pertinence du stage ou de la recherche annoncée dans le parcours de l'étudiant ;
- l'engagement personnel dans le projet ;
- la qualité du dossier (lettre de candidature et portfolio).

Après validation, le correspondant ERASMUS gère les demandes de bourse en lien avec chaque étudiant.

Les personnes porteuses de handicap peuvent bénéficier d'aides spécifiques.

3 – le Montant des bourses accordées pour l'année 2014/2015

Les montants sont fixés en fonction des financements accordés à l'établissement et des règles fixées par la Commission européenne.

- **Mobilités étudiantes**

Mobilités de stage :

Pays du groupe 1 : 400 euros par mois

Pays des groupes 2 et 3 : 350 euros par mois

Mobilité d'études :

Pays du groupe 1 : 250 euros par mois

Pays des groupes 2 et 3 : 200 euros par mois

Nota Bene :

Pays du groupe 1 : Autriche, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Suisse, Royaume-Uni

Pays du groupe 2 : Belgique, Croatie, Rép. Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie.

Pays du groupe 3 : Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine.

- **Mobilités enseignants et personnels :**

De 70 à 112 euros par jour suivant le pays + 1 forfait pour frais de voyages

Seules les mobilités jusqu'à 5 jours peuvent être prises en considération.

Les candidatures doivent être adressées au correspondant Erasmus, Christine PRIOTTO.

Les projets seront examinés par la direction de l'école et la cellule internationale et retenus par priorité de l'intérêt de la mobilité pour l'établissement et en fonction des financements disponibles.

Pour toutes demande d'information, contacter Christine PRIOTTO, correspondant ERASMUS de l'établissement – christine.priotto@esad-gv.fr

Vous pouvez également consulter le site <http://www.2e2f.fr/>